



AVIS D'APPEL A CANDIDATURE POUR UNE OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC PORTUAIRE DEPARTEMENTAL DE LA COTINIÈRE POUR L'EXERCICE D'UNE ACTIVITE A VOCATION ECONOMIQUE

Nom et adresse de la personne publique :

Port de pêche de La Cotinière
Département de la Charente-Maritime
1 Quai de la Pointe
La Cotinière
17310 SAINT PIERRE D'OLERON
(Tél. : 05 46 76 42 42)

Type de procédure :

Appel à la concurrence pour l'établissement d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

Objet :

Le Département de la Charente-Maritime informe le public de la vacance de l'emplacement bâti suivant (cf. plan joint) :

Local commercial : N°19/200M²

Durée :

La date de début de l'autorisation d'occupation du domaine public (AOT) est fixée au 1 janvier 2026

La durée des autorisations sera proposée par le pétitionnaire et ne devra en aucun cas dépasser cinq années, sauf à justifier d'un investissement nécessitant une durée plus longue pour permettre l'amortissement complet des installations.

Redevance :

Conformément à l'article L2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, toute occupation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance.

La redevance sera définie conformément aux tarifications portuaires en vigueur, et pourra évoluer en fonction des modifications tarifaires annuelles. De plus, une part variable pourra être proposée par le pétitionnaire, sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé sur l'activité.

Pour le local commercial n°19/200M², la redevance pour l'année 2026 (part fixe) sera calculée sur la base du tarif des terrains construits dans le cadre d'activités commerciales ou artisanales de poissonneries ou issues des produits de la mer.

A titre indicatif, pour l'année 2025, ce dernier s'élève à 86.90 € HT le m², ce qui représenterait une redevance annuelle de 17 380 € HT payable trimestriellement.

Date limite de dépôt des candidatures :

Lundi 30 juin 2020 à 16h.

Documents à fournir :

- **Formulaire de demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public portuaire départemental « Local commercial »**, dûment rempli à solliciter à l'adresse suivante : amelie.perraudeau@charente-maritime.fr.
- Tout autre document permettant de décrire plus précisément le projet.

Conditions d'attribution :

Les critères suivants permettront de départager les candidats :

Contribution à l'activité économique du port en faveur de l'activité de pêche et des usagers de la pêche (pêcheurs, poissonniers, ateliers de mécanique...)	50% de la note finale
Activité permettant de contribuer à l'animation du port de La Cotinière (nature de l'activité, périodicité d'ouverture, ...)	30% de la note finale
Tarification domaniale : les candidats pourront proposer une part tarifaire variable adossée à la part fixe, sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé sur l'activité	20% de la note finale

Les candidats ayant répondu au mieux aux critères énoncés précédemment pourront être reçus pour préciser les modalités de l'occupation du domaine.

Le lauréat sera celui qui aura répondu au mieux aux critères énoncés ci-dessus, selon la pondération établie.

Dépôt des candidatures :

Les plis devront être déposés en main propre à l'adresse suivante :

Port de pêche de La Cotinière
Département de la Charente-Maritime
1 Quai de la Pointe
La Cotinière
17310 SAINT PIERRE D'OLERON

ou par mail à l'adresse suivante : bruno.andre-verger@charente-maritime.fr



PLAN DE LOCALISATION



VUE DE FACE